

Edition spéciale

LE DROIT de L'EMPLOYÉ

CNE L'avenir à son syndicat

Quatre pas vers le monde d'après

Il n'y aura pas de jour d'après. Pas de lundi au soleil où nous nous éveillerons libérés-délivrés du Coronavirus comme d'une mauvaise grippe. Il y aura, difficilement, la naissance d'un monde d'après, bien pire que le monde d'hier (vous vous souvenez, c'était loin d'être un paradis)... ou bien meilleur. Cela dépend de 4 étapes, où, ensemble, nous avons un rôle à jouer.

Comment en sommes-nous arrivés là ?

Le virus, c'est une chose ; le désastre en est une autre. Si dans notre pays (malgré ses richesses) ce virus conduit au désastre sanitaire et social, c'est en partie du fait de ceux qui ont étranglé le système de santé, détruit les stocks de masques, livré la société à une mondialisation démentielle, multiplié les inégalités qui dans l'épidémie deviennent mortelles, et détruit la biodiversité, notre réelle enveloppe d'immunité collective. On comprend bien que certains dirigeants insistent lourdement sur « c'est la faute à personne, c'est un virus qui vient d'un pangolin, on n'en peut rien ! ». Le genre de mensonges que nous répéterions peut-être, si nous étions à leur place et portions les lourdes responsabilités de ce système économique absurde, qui peut se procurer des bombardiers nucléaires mais pas des masques en papier. Il faudra étudier, juger des faits et des actes et ne pas oublier.

Gérer les urgences

Qui sont ces milliers de travailleuses et de travailleurs qui tiennent notre pays debout ? On applaudit à juste titre les soignants (y compris celles et ceux qui prennent soin des seniors, des jeunes en difficulté, des handicapés...) ; mais ce sont aussi tous les métiers du Commerce et de la chaîne alimentaire (du paysan à la caissière), la plupart des Services publics (de l'éboueur aux agents de l'INAMI), le nettoyage etc. Tiens ? Justement des métiers mal payés, largement féminins, « localisés », méprisés par le modèle néolibéral qui nous vendait un monde privatisé de profits mondialisés.

Merci mille fois ! Vous nous assurez l'essentiel : manger, prendre soin de soi, sauver les plus fragiles, vivre en sécurité. Au passage, merci aux collègues des syndicats, qui ont en quelques semaines soutenu près d'un million de travailleurs tombés au chômage temporaire ou confrontés à des négligences graves dans leur entreprise. Cette Sécu, ces syndicats

que les puissants décrivaient hier comme inutiles et nuisibles, voici qu'ils sont tout simplement indispensables face aux vraies menaces. Pour aider, chaque jour, des milliers de personnes en difficulté. Pour que l'argent public n'aille pas seulement aux entreprises mais aussi vers vous (lire p.3). C'est aussi grâce à vos cotisations et à votre engagement. **Merci.**

Déconfinement : qui décide de quoi ?

C'est dès aujourd'hui, dans les discussions sur le déconfinement, que nous pourrions vérifier si le chemin vers le « monde d'après » choisit de donner la priorité aux gens ou à l'argent. S'il n'y a pas de masques ni de tests pour tout le monde, qui doit les avoir en premier ? Celles qui soignent les personnes âgées dans les maisons de repos ? Ou ceux qui peuvent faire redémarrer les activités profitables des multinationales ? Les soignants qui paient un lourd tribut à cette crise, méritent-ils seulement des applaudissements, ou bien que leurs revendications depuis des années (plus de mains pour plus de soins) soient enfin entendues ? L'argent public, qui n'est pas infini, doit-il soutenir les entreprises qui vivent de la mondialisation à tout va, les gadgets low-cost fabriqués en Chine et livrés en avion pour Amazon ou aider d'abord des entreprises qui produisent près de chez nous les biens essentiels ? Pour nous, ce combat est déjà engagé et soyons clairs : nos intérêts, les vôtres, ceux des familles et des travailleurs, ne sont pas ceux des multinationales et des financiers.

Le monde d'après

Et demain, quand le pire sera passé, quels choix fondamentaux seront faits pour le monde que nous laissons à nos enfants ? Comme CNE et CSC, nous défendrons un monde avec plus de Sécu, plus de soins, d'égalité et de biens communs, et moins de vies sacrifiées au profit et à la mondialisation. Nous défendrons l'urgence d'une vraie urgence écologique et sociale. Ni la planète ni les travailleurs ne devront payer la très lourde facture du désastre Corona. Et s'il faut choisir entre protéger les grandes fortunes et les dividendes, ou bien protéger notre santé, notre Sécurité sociale et nos libertés, notre choix est fait. Nous le défendrons, **avec force, et avec vous.**

Felipe Van Keirsbilck,
Secrétaire général

www.lacsc.be/cne

Mai 2020 n° 5 - P000612 - Bureau de dépôt : Charleroi X
Journal mensuel de la Centrale Nationale des Employés - Ne paraît pas en juillet/août
Secrétariat National : 52 avenue Robert Schuman - 1401 Nivelles (Baulers)

CNE L'avenir à son syndicat

Nouvel-le affilié-e

Bienvenue & merci !

La crise du Coronavirus vous a peut-être amené à faire le choix de vous affilier à un syndicat. Et vous avez fait un bon choix en vous affiliant à la CSC. Quand vous vous affiliez à la CSC, vous êtes automatiquement membre d'une centrale professionnelle. Compte tenu de votre fonction et de votre commission paritaire, vous êtes membre de la Centrale nationale des employés (CNE).

La CNE est à votre service pour vous informer, vous conseiller, vous défendre. Et cela aussi bien au niveau de votre entreprise, de votre secteur et de l'interprofessionnel.

La CNE vous conseille dans toutes sortes de domaines : droit du travail (préavis, barèmes, conditions de travail, etc.), droits relatifs à votre vie privée, etc.

La CNE vous défend devant votre patron, devant les tribunaux du travail (sans frais d'avocats et de procédure après 6 mois d'affiliation), face aux autorités publiques et aux organismes sociaux (allocations familiales, pensions, chômage, etc.).

La CNE vous informe régulièrement par son journal « Le Droit de l'Employé », sa documentation nationale, régionale et d'entreprise, son site internet www.lacsc.be/cne, ses newsletters, ses délégués et ses permanents.

Dès à présent, vous pouvez compter sur nous. Pour chacun de ces axes, nous serons à vos côtés et vous fournirons l'aide, les conseils et les informations nécessaires.

La CNE en quelques chiffres

Plus de 170.000 affiliés
Douze secrétariats à Bruxelles et en Wallonie
Plus de 150 membres du personnel à votre service...

8 grands secteurs

- Non Marchand
- Commerce
- Industrie
- Services
- Finances
- Transports & logistique
- Média
- Universités

2 groupes spécifiques

- le Groupement National des Cadres (GNC)
- Action Femmes



Site internet : www.lacsc.be/cne



Facebook (Centrale Nationale des Employés)



Twitter (@cneqnc)



LinkedIn (CNE)

Un mensuel : Le Droit de l'Employé





Affilié-e de la première heure

Shutterstock

Bravo & merci !

Merci. Plus que jamais, cette crise du Coronavirus a mis en avant la solidarité dont nous devons toutes et tous faire preuve dans la société.

Votre cotisation nous a notamment permis de rendre de nombreux services en ces circonstances exceptionnelles. Nos équipes, malgré le confinement auquel elles ont dû également faire face, ont payé des centaines de milliers d'allocations de chômage temporaire en trois semaines. La CSC est le syndicat qui en a payé le plus.

Mais ce n'est pas tout. Votre cotisation a également permis de gagner différentes victoires politiques par le biais de négociation. L'allocation pour les chômeurs temporaires a été portée de 65 à 70% du salaire brut plafonné. Un supplément de 5,63€ par jour à destination des travailleurs en chômage temporaire pour cause de force majeure a été négocié et obtenu. Le chômage temporaire en cas de force majeure est temporairement assimilé pour les vacances annuelles, tant pour le pécule de vacances que pour la durée des vacances.

Nous avons réussi à simplifier considérablement la demande de chômage temporaire, sans que les membres doivent se rendre dans nos centres de services. Mais nous avons également négocié dans les entreprises et dans les secteurs pour veiller à la sécurité et au bien-être de tous les travailleurs.

Votre cotisation nous a permis aussi d'informer des centaines de milliers de travailleurs que ce soit via leurs délégués, par des tracts, sur tous nos réseaux sociaux, sur notre site internet et même via la presse par de nombreux communiqués. De plus, elle nous a permis de répondre à des milliers de mails et d'être disponible pour tous nos affiliés.

Pour tout ça, merci. Votre confiance en votre syndicat nous permet d'être au plus près des travailleurs pendant cette crise. Nous sommes fiers de vous avoir nos côtés hier, aujourd'hui et demain !

Infos

Crise du Coronavirus : où trouver l'info ?

La crise du Coronavirus a nécessité la diffusion d'un flux très important d'informations. De notre côté, nous avons créé, avec la CSC, une section dédiée sur notre site internet. Des informations fiables y sont ajoutées, éditées et mises à jour très régulièrement. Que vous recherchiez une information juridique ou sectorielle, que vous vouliez remplir une demande d'allocation de chômage temporaire ou que vous vouliez poser une question directement en lien avec le Coronavirus, une seule adresse : <http://www.lacsc.be/coronavirus>

Déconfinement : et maintenant ?

Une longue phase de déconfinement commence maintenant. Nous restons à vos côtés, plus que jamais. Si vous travaillez dans une entreprise structurée, votre délégation syndicale a reçu toutes les clés de lecture et des checks-listes afin de rester attentive à votre bien-être et au respect de votre sécurité. Plus largement, ils resteront aux aguets pour toutes les situations qui toucheront de près ou de loin l'après corona. Si votre entreprise n'est pas structurée syndicalement, ce travail se fera dans vos secteurs et en commission paritaire.

Une question ?

Vous travaillez et vous avez une question d'ordre juridique ?

- Par email : cne.info@acv-csc.be
- Par téléphone : 067 88 91 00
 - Du lundi au mercredi de 9h à 12h
 - Le jeudi de 13h30 à 16h30
- En vous rendant dans un de nos secrétariats
 - Du lundi au mercredi de 13h30 à 16h
 - Le jeudi de 9h à 12h

Vous travaillez et vous avez une question concernant votre prime syndicale ?

- Par email : cne.primes@acv-csc.be
- Par téléphone : 067 88 91 99
 - Du lundi au jeudi de 8h30 à 16h
 - Le vendredi de 8h30 à 12h

Vous avez une question concernant vos cotisations ?

La CNE ne gère pas vos cotisations. Nous vous invitons donc à contacter le centre de services CSC le plus proche de votre domicile.

Vous travaillez et vous avez une question d'ordre administratif ?

Modification des données vous concernant (changement d'adresse, email, changement de numéro de GSM...), changement d'employeur...

- Par email : cne.gestion@acv-csc.be
- Par téléphone : 067 88 91 11 ou 12
 - Du lundi au jeudi de 8h30 à 16h
 - Le vendredi de 8h30 à 12h

Vous ne travaillez pas ou plus ?

La CNE n'a pas accès à vos données si vous êtes travailleur sans emploi ou en RCC.

Nous vous invitons donc à contacter le centre de services le plus proche de votre domicile.

Vu le contexte actuel, il se peut que les horaires annoncés ici soient modifiés mais ils vous seront communiqués dès votre prise de contact avec nous. Merci de votre compréhension.

www.lacsc.be/cne

Retrouvez très prochainement le Droit de l'Employé dans son format initial. Toutes les anciennes éditions se trouvent sur notre site www.lacsc.be/cne